

## La lettre de



Les associations cyclistes demandent depuis déjà plusieurs années un « code de la rue », c'est-à-dire une série de mesures adaptées à la circulation urbaine et prenant mieux en compte les piétons et les cyclistes. Ce code de la rue devait permettre que certains types d'aménagements favorables au vélo deviennent la règle, et non plus l'exception.

C'est donc une victoire que le décret publié au JO du 1er août 2008, qui institue :

1. des « zones de rencontre », voies semi-piétonnes où la circulation automobile est limitée à 20km/h, où les piétons sont prioritaires et où les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens.
2. le fait que les vélos soient par défaut autorisés à rouler dans les deux sens dans les rues en zone 30.

Victoire, oui, mais bien riquiqui car, détail qui a son importance, cette dernière mesure s'applique uniquement aux zones 30 qui vont être nouvellement créées ! Pour celles qui existent déjà, la réglementation reste la même.

Ce « détail » non seulement trahit l'esprit du code de la rue, mais risque également de brouiller les cartes au détriment des cyclistes : à l'heure où tout le monde est convaincu que les cyclistes sont, quoi qu'il advienne, de dangereux délinquants sans foi ni loi, et où l'on s'apprête à voir une recrudescence de signalisation en tous genres pour indiquer ce qui est autorisé ou pas (couloirs de bus, zones piétonnes, etc., sous peine de forte amende), le fait d'avoir certaines rues en zone 30 « Ancien Régime » (donc sans double sens automatique) et d'autre en zone 30 « Nouveau Régime » (avec double sens automatique) risque de semer la confusion dans la tête de tout le monde. Il eût été plus lisible, et par conséquent plus sécurisant pour les cyclistes, d'instaurer une règle claire d'autorisation des cyclistes en double sens par défaut.

Nous nous réjouissons de la création des zones de rencontre, que nous espérons voir fleurir au plus tôt dans nos arrondissements, notamment autour de l'Hôpital Européen Georges Pompidou (voir p. 2). Nous espérons également voir fleurir plus de stationnement pour les vélos. Nous remercions les adhérents qui auraient déjà signé notre pétition pour le stationnement et appelons les autres à le faire sans tarder (voir p.4).

Cécile Chartier, Présidente de Vélo 15et7

**Vélo 15et7 : L'association des cyclistes du 15<sup>ème</sup> et du 7<sup>ème</sup> arrondissements**

Association loi 1901 déclarée au J.O. du 31.01.1990

6 rue Blomet 75015 Paris

01 43 06 34 73

<http://velo15et7.free.fr>

[velo15et7@no-log.org](mailto:velo15et7@no-log.org)

## Autour de l'Hôpital Européen Georges Pompidou.

Le code de la route s'est doté récemment de nouveaux outils d'aménagement urbain : le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 crée, par exemple, des « zones de rencontre » (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019274295>).

A l'heure où se concrétise le réaménagement de la circulation autour de l'Hôpital Européen Georges Pompidou et où la loi nous offre de nouveaux outils d'aménagement, Vélo 15et7 intervient afin que les modifications en cours puissent réellement bénéficier aux cyclistes : nous demandons que la rue Leblanc soit une « zone de rencontre » et que l'espace entre la rue Leblanc et la rue de la Montagne de la Fage (cercle blanc, photo satellite) soit enfin officiellement autorisée aux cyclistes, malgré les réticences de la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) qui nous oppose un règlement obligeant les cyclistes à tenir leur vélo à la main.



Voici donc le message que nous avons envoyé à Anne Hidalgo, 1ère adjointe au maire de Paris, Annick Lepetit, adjointe chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, et Fabienne Giboudeaux, adjointe chargée des espaces verts.

Mesdames,

En novembre 2004, notre association proposait de remettre à double sens, pour tous les véhicules ou seulement pour les bus et les vélos, les rues Leblanc et Florian Delbarre. Face à la difficulté de rejoindre et surtout de quitter à vélo l'Hôpital Georges Pompidou, nous avons en effet trouvé préférable de suggérer une solution également bénéfique à tous les autres utilisateurs de cet équipement public, en particulier les usagers des autobus, par le report de leurs terminus devant l'hôpital à la place de leur désagréable localisation actuelle. Nous avons alors soumis notre proposition au Conseil de quartier, au groupe Transport du CICA, aux élus de l'arrondissement, à la 3° section territoriale de voirie.

Vélo 15et7 se réjouit donc vivement des travaux actuels de modification de la circulation autour de l'Hôpital Georges Pompidou, aboutissement de sa démarche constructive, qui procureront confort et tranquillité aux personnels et usagers de l'hôpital. Je tiens dès aujourd'hui à remercier l'ensemble des personnes et institutions qui ont rendu possible cet aménagement.

Lorsque ces travaux seront terminés, un arrêté municipal devra être pris pour définir et officialiser les nouvelles conditions de circulation :

1/ Il a été prévu de donner à la rue Leblanc le statut de zone 30. Il me semble que les caractéristiques du tronçon de cette rue compris entre l'entrée du parking sous le parc André-Citroën et la place Albert Cohen correspondront alors tout à fait à celles des "zones de rencontre" définies à l'article 1 du décret 2008-754 (\*) paru au Journal Officiel du 1er août. Je me permets donc de vous suggérer de mettre cette nouvelle disposition en oeuvre, sur ce tronçon, dès la mise en service des nouvelles modalités de circulation.

2/ Pour rejoindre ou quitter le nouveau double sens de la rue Leblanc, la plupart des cyclistes

devront traverser la zone piétonne reliant la rue Leblanc et la rue de la Montagne de la Fage, entre le parc André Citroën et le jardin noir. [voir photo satellite, cercle blanc] Il convient donc d'une part d'organiser concrètement cette traversée, d'autre part de l'autoriser officiellement, ainsi que les circulations dans les deux sens sur les deux tronçons de la rue de la Montagne de la Fage. Nous pensions qu'il ne s'agissait que de simples formalités, en particulier par attribution à cet espace du statut d'"aire piétonne" (au sens des articles R110-2 et R431-9 du code de la route) et de celui de "zone 30" à la rue de la Montagne de la Fage.

Mais il semble, comme c'est malheureusement souvent le cas, que les modalités de circulation des cyclistes n'aient pas été prises en compte dans l'étude de ce projet, et qu'un obstacle administratif imprévu ait surgi, dû au fait que cette petite zone ne dépendrait pas de la DVD, mais de la DEVE. [...]

Plusieurs raisons me conduisent à insister pour que cette étude soit achevée, cet obstacle formel levé, et les petits travaux nécessaires exécutés :

1/ la règle qui nous est opposée est incompréhensible : alors que l'espace en question est un espace de type viaire, de nombreux autres lieux à Paris, qui ont des caractéristiques de type jardin, sont autorisés aux vélos, alors même que la cohabitation entre cyclistes et piétons, y compris de nombreux enfants, y semble bien plus problématique : jardin Tino Rossi (5°), square Raoul-Follereau (10°), promenade plantée (12°), traversée de l'immeuble Bofill place de Catalogne (14°), avenue du Ranelagh (16°), square de la place de la Bataille de Stalingrad (19°), parc de la Villette (19°), allée Darius Milhaud (19°), square Louis-Delaporte (20°), etc. La plupart de ces espaces semblent d'ailleurs dépendre de la DEVE, formant autant d'exceptions, anciennes comme récentes, à la règle qui nous est opposée. A d'autres endroits, l'application stricte de cette règle aboutit à des situations paradoxales : pour traverser du Nord au Sud le plateau des Halles, les cyclistes sont autorisés dans les rues Saint-Denis et Pierre Lescot, où la densité de piétons les empêche le plus souvent de circuler, mais pas dans l'allée André Breton, située dans le jardin des Halles, où la cohabitation se passe le plus souvent sans problèmes.

2/ il est souvent reproché aux cyclistes leur manque de respect pour les règles de circulation. Dans le cas présent, il nous a été dit oralement que cette interdiction n'était que formelle, qu'il n'y avait jamais eu, et qu'il n'y aurait jamais, de verbalisation en ce lieu. Mais comment demander le respect de règles indispensables si l'on conserve des règles écrites dont on ne souhaite pas le respect ? Comment faire comprendre que la même interdiction faite aux cyclistes de circuler à l'intérieur du parc André-Citroën, du jardin noir, et dans l'espace les joignant, doit être strictement respectée dans les deux premiers cas, et pas dans le dernier ? Quel message pouvons-nous faire passer auprès de nos adhérents, et des cyclistes en général ?

3/ *last but not least*, les cyclistes sont habitués à être les éternels oubliés des aménagements. Mais nous comprendrions mal que ce soit également le cas pour un projet réalisé sur proposition d'une association de cyclistes.

Je vous demande donc de bien vouloir faire le nécessaire, d'ici la mise en service des nouvelles conditions de circulation, pour autoriser la traversée par les cyclistes de cet espace, et donner le statut de zone 30 à la rue de la Montagne de la Fage. Des petits travaux seront également nécessaires pour rendre cette traversée concrètement possible : abaissements de trottoirs de part et d'autre, suppression du stationnement rue Leblanc au droit de cet abaissement, mise en place d'une signalisation. Nous sommes bien sûr à la disposition des techniciens de la voirie, sur place et/ou dans leurs bureaux, pour étudier les détails de ces travaux.

Vous remerciant par avance pour l'attention portée à ce dossier, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Cécile Chartier, Présidente de Vélo15et7

## Des accroche-vélos à Beaugrenelle.

Petit rappel de la Lettre de juillet-août : au début de l'été, pour faire savoir à nos élus que nous souhaitons pouvoir accrocher nos vélos à proximité de la bibliothèque municipale Beaugrenelle,

- ◆ nous avons mis **une pétition en ligne** : <http://www.mesopinions.com/Petition-pour-des-stationnements-velo-a-proximite-de-la-Bibliotheque-Beaugrenelle--Paris-15e--petition-petitions-b5eba9d06abeba9cb0510f0b556a5768.html> ; elle est accessible aussi à partir de notre site : [http://velo15et7.free.fr/articles/article.php3?id\\_article=104](http://velo15et7.free.fr/articles/article.php3?id_article=104)
- ◆ en juillet, la pétition a été envoyée imprimée à ceux qui reçoivent la Lettre de Vélo 15et7 par courrier postal.
- ◆ et le **samedi 20 septembre**, nous serons devant la bibliothèque de Beaugrenelle (36 rue Emeriau) pour continuer à la faire signer.



### Brèves

Les **conseils de quartier du 7<sup>e</sup> arrondissement** vont bientôt être renouvelés. Si vous êtes résident du 7<sup>e</sup>, vous avez jusqu'au 10 septembre 2008 pour remplir le formulaire d'inscription qui est sur le site de la mairie : [http://mairie07.paris.fr/mairie7/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=338](http://mairie07.paris.fr/mairie7/jsp/site/Portal.jsp?page_id=338)

**Vélo15et7** recherche des adhérents qui voudraient **nous aider à tenir des stands** pendant 1h, 2h ou ½ journée. Vous ne serez pas tout seul, il y aura un responsable de l'association !

- le 10 septembre pour le forum des associations du 7<sup>e</sup> arrondissement, de 10h à 17h;

- le 13 septembre pour le forum des associations du 15<sup>e</sup> arrondissement de 10h à 18h;

- le 20 septembre pour faire signer la pétition devant la bibliothèque Beaugrenelle, de 10h à 18h.

Vous pouvez aussi profiter de ces occasions pour passer nous voir. Nous offrons un plan de Paris « Paris voies cyclables »

(Média Cartes) à chacun de nos adhérents.

-----  
Du 15/09/08 au 15/11/08, la **FUBicy** lance un **jeu-concours « J'y vais à vélo, c'est classe ! »** destiné à sensibiliser le jeune public à la semaine de la mobilité, aux modes de déplacement et à leur impact sur l'environnement. Le questionnaire s'adresse aux élèves et aux classes de CM1 et CM2 et aux collégiens de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>. Il sera diffusé par le réseau d'associations de la FUBicy dans les mairies des villes participantes, dans les écoles et collèges, sur les lieux d'animation lors de la Semaine de la Mobilité, ainsi qu'auprès de toute entité qui en fera la demande à la FUBicy.

A gagner : 10 beaux vélos, des chèques-livres d'une valeur totale de 1500 €, des pinces à vélo, des guides du cycliste urbain,...

Toutes les informations et les documents à télécharger sont sur le site internet : <http://fubicy.org>

### Agenda

**Lundi 8 septembre** de 19h30 à 20h30 : tchat avec Philippe Goujon, maire du 15<sup>e</sup>, sur le site internet de la mairie du 15<sup>e</sup>. <http://www.mairie15.paris.fr/>

**Mercredi 10 septembre** de 10h à 17h : forum des associations du 7<sup>e</sup>, Maison de la Chimie, 28 bis rue St Dominique.

**Samedi 13 septembre** de 10h à 18h : forum des associations du 15<sup>e</sup> arrdt, mairie du 15<sup>e</sup>.

**Samedi 20 septembre** : mobilisation en faveur du stationnement vélo devant la bibliothèque Beaugrenelle, 36 rue Emeriau (informations, pétition à signer).